

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240327_P_061
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de le Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec Nelly WEIL « Sage-Femme » pour l'organisation de 2 ateliers sur les thèmes « accueillir bébé dans la vie quotidienne » ainsi « qu'un échange avec les parents sur la vie de bébé » à la crèche « Les Matrus » en faveur des enfants de 0-3 ans et leur parent dans le cadre du REAAP (Réseau, d'Ecoute, d'Appui et Accompagnement des Parents) pour les journées de la parentalité.

N° 20240327_P_061

Le Président,

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

Nelly Weil

Sage-femme

Maison médicale de Saint Didier en Velay

43140 Saint Didier en Velay

Pour l'organisation de 2 ateliers sur les thèmes :

- Accueillir bébé dans la vie quotidienne de la famille
- Echange du professionnel avec les parents sur la vie de bébé

En faveur des familles qui ont un enfant entre 0 et 3 ans

Durée : 1h00 par atelier

Date : le 13 avril 2024

Lieu : Crèche « Les Matrus » Saint Didier en Velay

Participants : 10 personnes par atelier (maximum 20 personnes).

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Montant : 336€ TTC soit 16.80€ par personne

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 27 Mars 2024

AR Prefecture

043-244301131-20240327-20240327_P_061-AU
Reçu le 09/04/2024

Le Président,

Frédéric GIRODET

